

Bachelier : technologue de laboratoire médical option : chimie clinique

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE			
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-montignies-biomed@helha.be	

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE BM 309 Stage d'insertion professionnelle			
Ancien Code	PABM3B09	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CATL3090		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	17 C	Volume horaire	154.5 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Gaël GILBERT (gael.gilbert@helha.be) Carole MICHEL (carole.michel@helha.be)		
Coefficient de pondération	170		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'unité d'enseignement UE 309 est une unité permettant la mise en pratique de manière intégrée des connaissances et du savoir-faire acquis au cours des études par l'étudiant par le biais de la réalisation d'un stage de minimum 600h. Elle implique une prise en charge personnelle par l'étudiant d'une partie importante de sa formation et un apprentissage progressif de la vie professionnelle.

Elle permet à l'étudiant de vivre une intégration harmonieuse au niveau des relations sociales et une adaptation aux conditions de travail sur le terrain.

L'activité d'apprentissage "Stage" est étroitement associée à l'activité d'apprentissage "Déontologie et Ethique", dans le but notamment de permettre à l'étudiant de produire un travail de réflexion portant sur l'implication éthique et déontologique du lieu de stage choisi.

L'UE stages débouche sur la réalisation d'un travail de fin d'études (UE310).

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.2 Évaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.4 Construire son projet professionnel
 - 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
 - 2.1 Respecter la déontologie propre à la profession
 - 2.2 Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
 - 2.3 Respecter la législation et les réglementations
- Compétence 3 **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives**
 - 3.1 Programmer avec ses partenaires, un plan d'actions afin d'atteindre les objectifs définis
 - 3.2 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
 - 3.3 Participer à la démarche qualité
 - 3.4 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

- Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes dans les domaines biomédical et pharmaceutique**
- 4.1 Intégrer les connaissances des sciences fondamentales, biomédicales et professionnelles
 - 4.2 Collecter et analyser l'ensemble des données
 - 4.3 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles
 - 4.4 Évaluer la pertinence d'une analyse, d'une méthode
 - 4.5 Planifier et réaliser des procédures de contrôle dans le cadre de l'assurance qualité
 - 4.6 Contribuer à l'évolution des technologies
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
- 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
 - 5.3 Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire
 - 5.4 Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré
- Compétence 6 **Pratiquer les activités spécifiques au domaine des sciences biomédicales**
- 6.1 Prélever, collecter et conserver des échantillons de différentes origines (humaines, animales, environnementales) en respectant les bonnes pratiques de laboratoire y compris dans la phase pré-analytique
 - 6.2 Assurer de façon autonome et rigoureuse la mise en œuvre des techniques analytiques et la maintenance de l'instrumentation
 - 6.3 Valider les analyses en s'assurant de leur cohérence et de leur signification clinique
 - 6.4 Appliquer les normes de sécurité et de prévention dans les laboratoires biomédicaux
 - 6.6 Évaluer certaines fonctions biologiques

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant pourra gérer de manière autonome un poste de travail dans un laboratoire scientifique, tout en se référant à son supérieur pour les validations. Il sera à même de collecter des données scientifiques de manière rigoureuse et de collationner ses principaux résultats dans un cahier de laboratoire obéissant aux règles en vigueur dans les laboratoires professionnels. L'étudiant pourra mener un travail d'analyse sur ces données, sous la supervision d'un maître de stage.

Il expliquera et décrira le processus historique de la réflexion éthique, la déontologie médicale en lien avec le métier de technologue de laboratoire et produira un travail de réflexion portant sur l'implication éthique et déontologique du lieu de stage choisi. Ce travail sera évalué par des éléments théoriques vus au cours.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : PABM2B04, PABM2B07, PABM2B13, PABM2B17, PABM2B18, PABM2B19

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PABM3B09A	Stage	150 h / 16 C
PABM3B09B	Déontologie et Ethique	4.5 h / 1 C

Contenu

Ce stage de 600h (minimum) se déroule sur 15 semaines, dans un laboratoire d'analyses choisi de commun accord par l'étudiant et la coordination des stages.

Il se réalise sous la supervision d'un maître de stage (sur le lieu de stage) et d'un promoteur (un enseignant de la Haute-Ecole).

Un contrat reprenant les obligations de chaque partie (lieu de stage, Haute-Ecole et étudiant) doit avoir été signé avant le début de ce stage.

Les dispositions particulières en lien avec ce stage sont reprises dans le document "descriptif de stage" remis à l'étudiant et au maître de stage avant le début de celui-ci.

Pour le cours de déontologie:

TABLE DES MATIÈRES :

- Introduction;
- Notions de Bioéthique;
- Les piliers de l'éthique;
- Le comité d'éthique;
- Le secret professionnel;
- La recherche
- ...

CONCEPTS-CLÉS :

Historique - Bioéthique - Déontologie - Secret professionnel...

Démarches d'apprentissage

- cours magistral
- descriptif stage
- ...

Dispositifs d'aide à la réussite

L'étudiant a l'obligation de contacter à intervalles réguliers (repris sur un "planning de stage") son promoteur afin de lui faire un compte-rendu de ses activités.

Le promoteur doit se rendre au-moins une fois sur le lieu de stage afin de rencontrer le maître de stage et s'assurer du bon déroulement du stage "de visu".

L'étudiant est invité à contacter au plus vite son promoteur ou la coordination des stages en cas de souci. Ces interlocuteurs se chargent alors d'instruire au plus vite le problème apparu afin de proposer, en accord avec toutes les parties, la meilleure solution possible.

Sources et références

- Code de déontologie médicale (mis à jour);
- Arrêté royal du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice des professions des soins de santé;
- Arrêté royal du 17 janvier 2019 relatif au titre professionnel et aux conditions de qualification requises pour l'exercice de la profession de technologue de laboratoire médical et portant fixation de la liste des actes dont celui-ci peut être chargé par un médecin;
- Loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient;
- Loi du 07 mai 2004 relative aux expérimentations sur la personne humaine;
- ...

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Syllabus
- Note de cours
- Descriptif de stage
- ...

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'étudiant est évalué par son maître de stage sur le terrain au terme des 15 semaines de stage.

Cette évaluation se fait sur base d'une grille reprenant les critères d'évaluation en lien avec les objectifs et acquis d'apprentissage repris ci-dessus. Cette grille d'évaluation est remise à l'étudiant dès le début de son stage afin qu'il ait connaissance des points sur lesquels il sera évalué.

Une évaluation purement formative a lieu à mi-stage, par le biais de la même grille d'évaluation remplie par le maître de stage.

Cette évaluation à mi-stage n'entre pas en ligne de compte pour l'évaluation finale, mais sert essentiellement à s'assurer du bon déroulement du stage.

Parallèlement au stage, un travail de déontologie sera demandé (10%). Ce travail sera réalisé sur base des conditions et des éléments obtenus sur le lieu de stage ainsi que sur les éléments théoriques vus au cours. Si ce travail n'est pas rendu, l'unité d'enseignement ne sera pas validée.

Si un des acquis d'apprentissage n'est pas atteint, l'unité d'enseignement ne sera pas validée

Il est important de savoir que l'étudiant doit faire au minimum 400h de stage en clinique pour l'obtention de son agrément. Si l'étudiant choisit de faire son stage en recherche ou en entreprise, un complément au stage sera exigé en clinique. Ce stage sera de 120 heures (+/- 15 jours ouvrables) pour compléter les 280 heures en clinique déjà réalisées précédemment dans son cursus.

L'étudiant devra attester de la prestation de ces heures par une attestation de stage donnée par le clinicien et d'un cahier de laboratoire tenu à jour!

L'unité d'enseignement ne sera pas validée tant que les 400 heures en clinique ne sont pas réalisées.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Tvs + Stg	100	Tvs + Stg	100	Tvs + Stg	100

Tvs = Travail de synthèse, Stg = Stages

Dispositions complémentaires

Durant leur stage, les étudiants restent soumis au règlement des études. Leur présence à l'endroit du stage est obligatoire pendant toute la durée du stage.

Si, pour des raisons de force majeure, un stagiaire s'absente de son travail, il doit avertir immédiatement le maître de stage, le professeur-promoteur et le secrétariat de la Haute Ecole. Pour toute absence de 3 jours et plus, un certificat médical est exigé : une copie doit être adressée au maître de stage, l'original à la Haute Ecole et ce dans les 2 jours ouvrables. Les jours d'absence devront obligatoirement être récupérés (allongement de la période de stage).

Une absence injustifiée entraîne l'arrêt du stage et l'attribution de la cote PP.

Un non respect des échéances de stage entraîne une pénalité de 5%.

5. Cohérence pédagogique

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).